

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 597

Artikel: La protection de la famille : considérations et réflexions

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

petits paysans, à tant de modestes cultivateurs, de faire face à cette tâche nouvelle, une œuvre d'entraide nationale a-t-elle été mise sur pied, qui a déjà fait procéder à une collecte au début de juillet, et au compte de chèques postaux de laquelle tous les dons de ceux qui n'auront pas été atteints par cette collecte seront les bienvenus. (Fonds en faveur de l'extension des cultures Lausanne 11 9200).

Succès féminins.

Miss Verena Holmes, la première femme qui ait pu faire partie de l'Institut de mécanique maritime et ferroviaire, a été nommée expert technique auprès du Ministère britannique du travail. Sa principale fonction sera de préparer pratiquement des femmes au travail de mécanique industrielle.

Dans sa séance du 4 juillet, le Conseil d'Etat neuchâtelois a admis au rôle officiel du barreau M^{lle} Ruth Robert, licenciée en droit. Nous félicitons la jeune avocate, qui a déjà en plus d'une occasion donné son appui à la cause suffragiste, et lui souhaitons une belle et fructueuse carrière.

E. P.

Deux sous par semaine pour nos soldats...

Le Don National suisse vient de lancer une campagne de secours pour ceux de nos soldats dont le linge, mis à une rude épreuve par tant de mois de mobilisation, aurait un urgent besoin d'être remplacé, et cela malgré l'aide inestimable et dévouée de la Lessive de guerre. Or, un calcul très simple prouve que, là encore, la base démocratique est la meilleure, et que si chaque famille veut bien donner deux sous par semaine, le résultat financier dépasse de loin tout ce que pourraient offrir des Mécènes. En effet, il y a paraît-il dans notre pays un million de famille; si même seulement la moitié d'entre elles versaient chaque semaine cette pièce de dix centimes au fonds d'entraide, 50.000 fr. seraient ainsi récoltés en une semaine, 200.000 fr. en un mois... et ainsi de suite, chaque pointant faire facilement ce calcul. Bon succès donc à ce nouveau geste de solidarité!

De la situation et du rôle de la femme dans l'Etat

On nous écrivait de Finlande à la fin du printemps :

Les déléguées d'une trentaine de groupes féminins, tant suédois que finnois, se sont donné rendez-vous à Helsingfors le mois dernier pour discuter, au cours de deux journées, des questions intéressant toutes les femmes. De l'Association des femmes universitaires à celles des sages-femmes, en passant par la Fédération des ouvrières socialistes, etc., etc., toutes les catégories de femmes sont représentées.

L'ouverture solennelle a lieu dans la salle des fêtes de la Maison du Peuple. A l'entrée de cet édifice, d'allure un peu chaotique, où, il y a 23 ans, les derniers Rouges de la guerre civile soutenaient un siège meurtrier, trois grands drapeaux blancs à croix bleue flottent au vent. Vingt-trois ans... une génération. La limousine présidentielle s'arrête, Mme Rytö, femme du président en descend. Dans les escaliers, des groupes de jeunes filles en costumes nationaux distribuent les programmes, pointent les billets. Dans la salle, plusieurs centaines de participantes et

sur l'estrade, une jeune femme en robe pastorale et rabat entonne un psaume que l'assistance chante dans les deux langues. Une courte allocution, une prière, puis un second psaume termine ces quelques minutes de recueillement. La femme du Président de la République est au premier rang.

Le discours d'ouverture est fait par la femme qui, avec son mari, a créé ici les plus vastes coopératives des pays du Nord. Un orchestre féminin exécute quelques morceaux de musique nationale. Les reporters et les photographes de la presse sont là. Ce matin tous les journaux souhaitaient la bienvenue au Congrès; demain, en première page, ils donneront le compte rendu détaillé des conférences et discussions, et plus d'un consacrera son article de fond à cette manifestation; la radio en portera jusqu'au fond de la Laponie les faits marquants.

Courte interruption pour permettre aux participantes de langues suédoise de se rendre dans une autre salle. Les deux groupes linguistiques traitent du reste les mêmes sujets. C'est une maîtresse d'école primaire qui ouvre la série suédoise: *Ce que la guerre a enseigné au peuple finlandais*. Ensuite une députée parlera de l'apprentissage d'un métier pour les femmes. Puis ce sera: *Le service obligatoire féminin*, et demain une doctoresse dira: *Ce que peuvent faire les femmes pour hausser le niveau de la santé publique*, et une députée exposera: *Le problème de la population*. Une directrice d'école parlera de l'influence du foyer sur la morale et une journaliste des *Devoirs de la femme dans la société moderne*.

Les devoirs, le devoir, notre devoir, voilà les mots qui sonnent le plus souvent. Du discours d'ouverture à cette dernière réunion, c'est le leit-motiv du Congrès. A cela rien d'étonnant, nos droits sont acquis depuis tantôt deux générations; là-dessus plus de récriminations ni de discussions. Mais après l'enthousiasme qui a suivi l'obtention du droit de vote et de l'éligibilité, au commencement du siècle, et la vague de féminisme qui a succédé, une accalmie s'est faite et même, cela est humain, une certaine indifférence à l'égard de la représentation féminine au Riksdag. Or, à l'heure qu'il est, toutes les forces, toutes les capacités sont requises pour l'œuvre de reconstruction d'après guerre. Il s'agit de réveiller les consciences, de ranimer les volontés, de faire son devoir de citoyenne.

Ce qui frappe, le spectateur d'une réunion comme celle-ci, c'est la dignité et la calme assurance de toutes ces femmes. Toutes les conditions sociales, tous les partis sont représentés, et il est aussi évident qu'aucune de ces femmes ne se sent supérieure à une autre, qu'il est clair qu'aucune d'entre elles ne fait de complexe d'infériorité. Et ce n'est pas bonne grâce naturelle chez les unes et simplicité chez les autres: c'est que chacune se sait être un rouage utile, actif, nécessaire à la vie de la communauté, c'est surtout que chacune sait pouvoir compter sur l'appui de toutes.

Cette confiance, ce crédit fait à la femme, voilà le trait essentiel de la vie sociale en Finlande, voilà le ressort de toutes ces activités, l'origine de ce calme, de cette tenue. Mais il y a plus: l'esprit d'entreprise, la rapidité de décision et de réalisation sont les conséquences naturelles de cette confiance. Aujourd'hui plus que jamais, le pays a besoin de ces qualités-là. Mais cette confiance, ce crédit

derne, des femmes rêvent, de toute leur sensibilité aiguës par la souffrance, d'une société où triompherait l'amour et la paix.

Sur ces beaux mots d'espoir prit fin le bref interview. Et nous ne pûmes nous empêcher de souhaiter qu'il y ait en France beaucoup d'autres femmes dont la claire intelligence et l'équilibre réfléchi pourraient collaborer activement à l'œuvre de leur pays.

Mary NOGER.



Publications reçues

Ad. FERRIERE, Dr. en sociologie: *Aime ton pays. Nos trois croix*. Editions des Nouveaux Cahiers. La Chaix-de-Fonds, 1 brochure. Rabais de 5 à 20 % pour fortes commandes.

La protection de la famille

Considérations et réflexions

Nous empruntons à la Commission de protection de la famille de la Société suisse d'utilité publique, dans laquelle siègent des représentants autorisés de l'activité sociale — mais y a-t-on fait appel au concours des mères de famille, dont la voix devrait cependant être la première à se faire entendre?... — les déclarations suivantes, dont nos lecteurs apprécieront l'intérêt. Sans être complètement d'accord avec tous les points de vues exposés, nous pensons qu'il y a utilité à coordonner de la sorte par ces considérations les tendances les plus diverses qui se font jour actuellement dans ce domaine.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question après les vacances, à propos de deux récentes brochures: *L'offensive de la vie* publiée par la Ligue du Gothard, et *Les problèmes de la famille au point de vue de la natalité* dans le canton de Neuchâtel, par M^{lle} M. Renaud. (Réd.).

1. La protection de la famille est nécessaire, et cela non seulement pour des motifs d'ordre démographique. En effet, et avec la grande majorité du peuple suisse, nous ne demandons pas seulement une protection de la famille parce que le chiffre de notre population est menacé, mais aussi pour les motifs suivants:

Parce que c'est au sein de la famille que l'individu est le mieux préparé pour la vie;

Parce que la famille pauvre en enfants cache des dangers qui ne sont pas à méconnaître pour un sain développement de notre jeunesse;

Parce qu'il est simplement équitable que celui qui accepte des charges multipliées dont bénéficie la communauté soit dédommagé et même privilégié en conséquence;

Parce que des familles économiquement faibles, lorsqu'elles ont en plus à pourvoir à l'existence de plusieurs enfants, se trouvent même en temps normal, et à plus forte raison dans la période de crise actuelle, dans une situation qui appelle impérieusement des mesures de secours.

2. La protection de la famille ne doit pas se limiter à l'amélioration de la situation des familles nombreuses. Elle doit s'étendre à tous ceux qui ont à leur charge soit des enfants en petit nombre, soit des frères et des sœurs, soit des petits-enfants.

3. La protection de la famille ne doit pas être uniquement d'ordre économique. Elle doit tendre aussi au renouvellement et au développement de

l'esprit de famille, et éveiller le sentiment de la responsabilité et l'esprit de dévouement à l'égard de la génération qui monte. Elle doit également tendre à ce que la société et l'Etat fassent à la famille, dans tous les domaines qui dépendent d'eux, la place qui leur revient.

4. La protection économique de la famille est toutefois tout aussi urgente que tout autre mode d'action dans ce domaine. Car il est impossible que l'esprit de famille prospère et se développe au sein de la misère et du paupérisme.

5. La protection économique de la famille ne doit en aucune façon prendre un caractère d'assistance, qu'elle provienne de la philanthropie privée ou de la charité publique. Car ceux qui, en élevant une famille, travaillent dans l'intérêt de la communauté ont un droit évident à l'aide de celle-ci.

6. On peut recommander comme un moyen effectif, et par conséquent d'une application pressante, de protection de la famille, les allocations familiales. Versées par des caisses de compensations, ou par l'Etat, ou encore par des communes, elles ne courent ainsi aucun risque d'être confondues avec les salaires, et l'ouvrier qualifié ne risque pas de la sorte de voir son salaire baisser, ni le père de famille d'être évincé au profit d'un célibataire.

7. Les allocations familiales doivent être établies progressivement, c'est-à-dire croître proportionnellement à partir du 3^e enfant. Car c'est seulement ainsi qu'il est possible dans bien des cas d'écarter la crainte des lourdes charges de famille. Elles peuvent aussi servir à encourager le développement d'enfants spécialement doués, si elles sont payées jusqu'à la vingtième année, et si, dans certains cas, les caisses de compensations peuvent accorder des bourses d'études.

8. La législation fiscale aussi bien que sociale, de même que la politique douanière, devraient s'inspirer des principes de protection de la famille.

9. En plus des mesures à prendre pour améliorer la situation des familles déjà existantes, d'autres mesures devraient être envisagées pour faciliter la fondation d'un foyer.

10. La protection économique de la famille devrait être autant que possible organisée de manière à encourager les familles saines.

COMMISSION SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA FAMILLE.

sont-ils donc accordés plus largement qu'ailleurs? Je le crois. Mais surtout — et c'est là l'essentiel — ils le sont plus naturellement, étant eux-mêmes la conséquence logique de l'égalité des droits de tous les Finlandais, hommes et femmes. Ils ne sont ni un hommage ni une aumône; ils sont l'expression d'un état de chose d'autant plus naturel qu'il est plus naturellement juste.

Si les Lottas, chargées de casseroles et de marmittes qui ferment la marche d'un bataillon au retour d'une journée de manœuvres dans la neige, si ces deux députées, l'une socialiste, l'autre bourgeoise assises à côté de la Présidente, ont assumé leur tâche aussi naturellement, aussi sérieusement les unes que les autres, si toutes ces activités féminines créées pour effacer les traces de la guerre fonctionnent

depuis le premier jour sans accroc; si les femmes ont su s'organiser tout de suite pour faire œuvre utile, c'est bien qu'elles ont depuis longtemps le sentiment de la solidarité, l'habitude du travail en équipe, des vues d'ensemble et le sens des responsabilités. A ces qualités acquises s'ajoutent celles qui sont spécifiquement féminines, l'intuition, le dévouement, la patience.

C'est pendant la guerre que les conséquences de cette égalité ont donné les résultats les plus étonnants. L'opiniâtre résistance de l'arrière, l'incessant, l'immédiat travail de réfection sur tous les points attaqués, la claire conscience de ne faire qu'un avec le front, n'ont pas d'autre origine. Pour qui sait d'expérience ce qu'est la guerre aujourd'hui, aucun préjugé, aucun argument, aucun principe même ne peut tenir contre l'évidence de telles valeurs.

Mais ces valeurs là ne s'improvisent pas. Ce n'est pas lorsque la machine craque qu'on trouve le temps et le moyen de remplacer ou d'ajouter des rouages. Il est sage, il est utile de créer des services féminins auxiliaires en temps de paix. Il est infiniment plus sage, infiniment plus utile de profiter du temps de paix pour mettre les femmes en état d'assumer tous les devoirs et toutes les responsabilités. A l'heure du danger, leur éducation civique faite, elles seront prêtes.

Les droits politiques ne font pas le bonheur des femmes plus que des hommes. Mais ce n'est pas de bonheur qu'il s'agit. Il s'agit de vivre, et pour vivre, il faut que l'organisme entier vive. Il s'agit du rendement maximum de tous les rouages de la machine délicate et compliquée qu'est une nation moderne encore libre de ses actes et maîtresse de sa destinée. Les Finlandais l'ont compris; il n'y a pas de doute que si l'octroi de ces droits agit encore en certain pas l'opinion publique, la seule possibilité de leur retrait bouleverserait ici l'opinion tout entière.

M. M. SÖDERHJELM.

avec plaisir et intérêt. L'intrigue se déroule autour d'une légende attachée au vieux château d'Aspremont: «Quiconque prononcera le nom de la Dame d'Ormel loin de la pierre qui recouvre son cœur ou son tombeau sera frappé dans ses amours». Au lecteur de découvrir le mystère de la prédiction. Il sera récompensé de sa peine par une lecture attrayante, agréable passe-temps pour le séjour de vacances.

R. G.

Papiers Peints
DUMONT
19 B° HELVETIQUE

officiellement introduites des femmes dans les Conseils municipaux de France. Mais vous n'avez dit avoir entretenu les lectrices du *Mouvement Féministe* de cette question, et il est inutile d'y revenir. Notons seulement en passant que beaucoup d'adhérentes de notre «Union Nationale des Femmes» ont été nommées conseillères municipales.

Où, mais ce n'est point là tout ce qu'on attendait pour les femmes, que l'on croyait devoir se préparer à user un peu mieux que les hommes du bulletin de vote...

Notre féminisme, voyez-vous, a toujours été surtout un féminisme familial. Si on ne vote pas, nous ne tenons pas expressément au droit de vote, mais nous voulons que la femme puisse participer à l'administration de la chose publique et y apporter ses qualités intrinsèques d'ordre, de propriété morale, de cœur. A la veille de la guerre, en août 1939, j'ai publié un petit livre: *La Femme et ses droits*. Dans le dernier chapitre, ayant pour titre *Les inventeurs d'avenir*, je soulignais le fait que, depuis que l'action féminine peut s'exercer dans la Société, les femmes ont toujours apporté dans les questions sociales, politiques, économiques, le sentiment du cœur maternel, et que, s'il y a des hommes qui ont inventé des avenir pour le monde, comme J.-J. Rousseau ou Karl Marx, avec de vastes plans pour les sociétés futures, il est aussi des femmes qui ont eu des idées d'ensemble fort intéressantes. Je citais M^{me} de Staël, notamment, certaines fondatrices d'ordres religieux, de généraux réformatrices des Etats-Unis. On peut donc imaginer qu'après tous les deuils et les désastres qui se sont accumulés sur le monde mo-